

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019\_11\_25\_10-DE



(Finistère)

Landéda, le 13/11/2019

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 25 NOVEMBRE 2019**

**Demande de subvention au Conseil Régional de Bretagne  
pour la création d'une aire d'arrêt cyclable au port de l'Aber Wrac'h**

**RAPPORT N°10/19-08**

La destination touristique Brest Terres Océanes souhaite amener une cohérence d'équipements de services et d'offres qualifiées le long des itinéraires cyclables structurants sur la destination touristique Brest Terres Océanes en créant des aires d'arrêts dédiés aux cyclistes. Pour ce faire, la destination a publié un cahier des charges des équipements à installer le long des itinéraires structurants. Le respect de ce cahier des charges est une condition pour prétendre à des financements régionaux.

Pour la destination touristique, un itinéraire cyclable structurant est un itinéraire cyclable inscrit dans un schéma directeur vélo régional, départemental ou local et faisant l'objet d'une signalisation directionnelle au sens de l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (IISR).

La commune de Landéda est située sur le parcours de plusieurs itinéraires structurants : c'est le point de départ de la vélo route des Abers qui permet de rejoindre Brest depuis le port de l'Aber Wrac'h. Elle est aussi traversée par la vélo littorale n°5 (Roscoff-Saint Nazaire). Enfin, une fois la mise en œuvre du plan vélo aboutie, plusieurs itinéraires structurants seront accessibles localement.

Aucune d'aire d'arrêt n'existe pour le moment sur la destination touristique. Brest Terres Océanes a sollicité la commune de Landéda pour expérimenter le dispositif sur son territoire du fait de la présence de nombreux atouts exigés au cahier des charges à savoir :

- La situation idéale sur des itinéraires structurants (EV5 et vélo route des Abers)
- L'intermodalité possible (vélo/car) grâce à la desserte de la ligne 20 sur le port en provenance de la gare routière de Brest
- La valorisation de la route des Phares
- L'accès à des pratiques nautiques
- L'opportunité de visites de sites patrimoniaux à proximité
- L'office de tourisme
- Une zone ombragée
- L'offre d'hébergement disponible à proximité

En concertation entre les deux parties, un projet d'aire d'arrêt a été imaginé sur le Port de l'Aber Wrac'h. Le but de ce projet est de préfigurer et expérimenter une aire d'arrêt type qui regroupera un ensemble d'équipements essentiels au repos et à la distraction des cyclistes en itinérance sur la destination.

Le lieu retenu au port de l'Aber Wrac'h est en partie déjà équipé de tables et panneau d'information touristique mais la commune va investir pour compléter les équipements, améliorer la qualité d'accueil et proposer une aire d'arrêt complète en services au regard du cahier des charges de la Destination touristique.

Ainsi l'aire sera composée :

- de tables de pique-nique (existantes)
- d'une poubelle (à prévoir)
- d'un panneau d'information touristique sur le Pays des Abers (existant)
- de supports à vélo (existants)
- d'une aire de jeux (à prévoir)
- d'une zone de lavage / gonflage des pneus de vélo (à prévoir)
- d'une borne de recharge pour les vélos à assistance électrique (à prévoir)

- d'un point d'eau potable (à prévoir)
- de toilettes publiques autonettoyantes et anti-vandalisme (à prévoir)

Dans un premier temps, la commune a fait le choix de mettre en place l'aire de jeux et les toilettes publiques autonettoyantes et anti-vandalisme. Le montant de cet investissement s'élève à 98 664,10€. A ce titre elle sollicite auprès du conseil Régional une subvention à hauteur de 50% soit 49 332,05€.

Je vous propose donc d'émettre un avis favorable sur le projet et d'autoriser Mme le Maire, au nom et pour le compte de la Commune, à solliciter une demande de subvention auprès de la Région Bretagne.

## Délibération du conseil municipal

N°10/19-08

Réunion du 25 novembre 2019

### **Demande de subvention au Conseil Régional de Bretagne pour la création d'une aire d'arrêt cyclable au port de l'Aber Wrac'h**

Le Conseil municipal, légalement convoqué, réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Christine CHEVALIER, Maire de la Commune,

Etaient présents : Christine CHEVALIER, Maire ; David KERLAN, Jean-Luc CATTIN, Anne POULNOT-MADEC, Bernard THÉPAUT, Alexandre TRÉGUER, Laurent LE GOFF, adjoints.

Daniel GODEC, Pierre-Louis LE CAM, Philippe MARTIN, Rachel MARZIOU, Solange PELLEN, Isabelle POUILLAIN, Christophe CARIOU, Danielle FAVÉ, Céline PRONOST, Hervé LOUARN, Ronan CORBEL Jean-Pierre GAILLARD, Philippe COAT, formant la majorité des membres en exercice.

Absents :

- Philippe MASQUELIER (procuration à Hervé LOUARN)
- Erwan GUIZIOU (procuration à David KERLAN)
- Cathy LARIDAN.

Alexandre TREGUER a été élu secrétaire de séance.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le rapport de Mme le Maire,

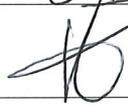
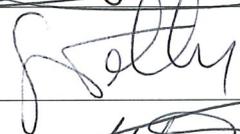
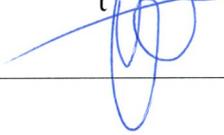
Considérant que les membres du Conseil municipal décident par 22 voix pour,

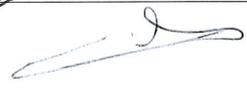
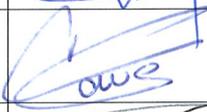
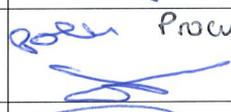
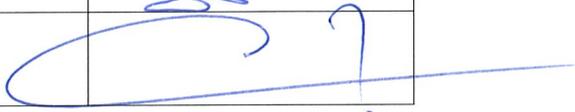
M. TREGUER Alexandre, Rapporteur, entendu,

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 : Le Conseil municipal approuve le projet.

ARTICLE 2 : Le Conseil municipal sollicite la subvention auprès du Conseil Régional et autorise le maire à signer tous documents s'y afférant.

|                         |   |
|-------------------------|---|
| CHEVALIER<br>Christine  |    |
| KERLAN<br>David         |    |
| CATTIN<br>Jean-Luc      |    |
| POULNOT -<br>MADEC Anne |    |
| THEPAUT<br>Bernard      |    |
| LARIDAN<br>Cathy        |   |
| TREGUER<br>Alexandre    |    |
| LE GOFF<br>Laurent      |   |
| PELLEN<br>Solange       |  |
| MARTIN<br>Philippe      |  |
| GODEC<br>Daniel         |  |
| LE CAM<br>Pierre-Louis  |  |

|                         |  |
|-------------------------|--|
| POULLAIN<br>Isabelle    |                   |
| CORBEL<br>Ronan         |                   |
| GUIZIOU<br>Erwan        | Procuration.   |
| MARZIOU<br>Rachel       |                   |
| CARIOU<br>Christophe    |                   |
| GAILLARD<br>Jean-Pierre |                   |
| FAVÉ<br>Danielle        |                   |
| PRONOST<br>Céline       |                  |
| LOUARN<br>Hervé         |                 |
| MASQUELIER<br>Philippe  | Procuration<br> |
| COAT<br>Philippe        |                  |

Envoyé en préfecture le 27/11/2019

Reçu en préfecture le 27/11/2019

Affiché le

ID : 029-212901011-20191125-2019\_11\_25\_10-DE